



Quatre Bras - Vier Armen Building
Steenweg op Mechelen, 455/9
1950 - Kraainem
Téléphone : +32 2 526 00 10

FM PRODUCT SPRL
Rue d'Emines, 64

5080 RHISNES

AVIS D'ÉCHÉANCE PRINCIPALE N° 26113632

KRAAINEM, le 02.04.2026

Police	Assuré	Courtier	Ref.	Exercice	Mois
V2101440	053707	5451 / GERARDY - INSURANCE BROKER----	222811	2026	05.2026

BMW R 1250 GS ADVENTURE - MBBV615
Période concernée du 18.05.2026 au 17.05.2027

Montants en **EUR**

Risque	Intitulé	Capitaux	Prime RO RG	Taxe & coûts d'acte	Code Taxe	Total Prime
V201	PROTECTION JURIDIQUE - VIVIUM		64,24	10,76	J01	75,00
V101	RC - VIVIUM		149,49	40,51	J02	190,00
V006	MOTO SAFE +	15 578,51	893,06	265,68	J03	1 158,74
V999	ACTION VDH		-56,02	-14,99	J03	-71,01
V502	ACCESSOIRES	6 055,99			J03	
V401	ASSISTANCE - IMA		62,83	8,17	J04	71,00
V006	MOTO SAFE +	Prime Risques Ordinaires	1 113,60*			
V101	RC - VIVIUM	Coûts d'actes		26,79		
V201	PJ - VIVIUM	Taxe 9,25 %		103,01	B01	
V401	ASSISTANCE - IMA	Taxe 7,5 %		78,81	BC1	
V502	ACCESSOIRES	Taxe 10 %		98,64	BC2	
V999	ACTION VDH	Taxe 0,35 %		0,52	BC3	
	Taxe B01 : Taxes ass. Belgique (9.25%)	Taxe 3,75 %		2,36	BC7	
	Taxe BC1 : Taxes FdH (7.50%)					
	Taxe BC2 : Taxe Inami (10%)					
	Taxe BC3 : Taxes RC (0.35%)					
	Taxe BC7 : Taxes Assist (3.75%)					
TOTAL À PAYER			1 423,73 EUR			

La prime a été adaptée en fonction de notre dernier tarif. Vous avez le droit de résilier votre contrat dans les 2 mois qui suivent cette notification. La résiliation se fait par lettre recommandée. Le paiement sans réserve vaut acceptation de la prime adaptée. Après écoulement d'un délai d'1 an à compter de la prise d'effet de son contrat, le preneur dispose de la possibilité de le résilier à tout moment moyennant un préavis de 2 mois. Le preneur ne bénéficie de ce droit que s'il a souscrit son contrat à des fins privées ou mixtes. Si le preneur a souscrit son contrat avant la date du 01 octobre 2024, il bénéficie de cette nouvelle règle à partir de sa première échéance annuelle postérieure au 01 octobre 2024. S'il a souscrit son contrat à partir du 01 octobre 2024 il en bénéficie immédiatement.

ATTENTION: L'augmentation tarifaire ne s'applique pas aux polices commençant par D.

**Nous vous remercions d'effectuer le paiement sur le compte
BE26 3100 9278 4529 (BIC : BBRUBEBB) en utilisant
la communication structurée présente sur ce document .**

Communication structurée n° +++102/6113/63205+++

Le paiement entraîne l'acceptation des termes et conditions de votre contrat établi par la compagnie sur base des renseignements qui lui ont été communiqués. Le présent document, accompagné de la preuve du paiement, vaut quittance. Ce paiement se fait sans préjudice des autres primes et intérêts qui resteraient dûs.

Frais estimés d'acquisition : 167.04 / administratifs : 278.40

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Quatre Bras - Vier Armen Building, Steenweg op Mechelen, 455/9 | 1950 - Kraainem,
IBAN BE26 3100 9278 4529 - BIC : BBRUBEBB - BCE/FSMA: 0427 765 248
TEL : +32 (02) 526 00 10 - info@vdh.be- www.vdh.be

232715/BLEHAS